



COMMUNE
DE SALVAGNAC

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Quorum : 8

Présents : 12

Votants : 13

Procurations : 1

Absents : 2

Date de convocation :
02/04/2025

Date d'affichage :
02/04/2025

Envoyé en préfecture le 19/05/2025
Reçu en préfecture le 19/05/2025
Publié le ID : 081-218102762-20250410-DEL_2025_19-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE SALVAGNAC

N° 2025.19

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 avril à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard MIRAMOND, Maire.

Présents : M. MIRAMOND Bernard, Mme BRUNWASSER Mireille, M. LECOMTE Olivier, Mme MASSAT Frédérique, M. BALARAN Roland, Mme ADDED Régine, Mme PRADIER Antoinette, M. GERAUD Yves, Mme ALBAULT Edwige, M. LOGER Maxime, Mme AUBERTIN Sonia, M. CHANEZ Phillippe.

Absents ayant donné procuration : Mme LAGARRIGUE Christel (procuration donnée à Mme MASSAT)

Absents excusés : M. SEGUIGNES Yannick, M. ANCILOTTO François

Secrétaire de séance : Mme MASSAT Frédérique

OBJET : VOIRIE DESERVANT L'ECOLE -- PLAN DE FINANCEMENT

Exposé des motifs

Dans le cadre du projet de rénovation et extension de l'école Canta Grelh par la Communauté d'Agglomération, il est nécessaire de dévier la voirie desservant actuellement le bâtiment scolaire, celle-ci se situant sur l'emprise du nouveau bâtiment. La création d'un stationnement sécurisé est également nécessaire. Le coût des travaux s'élève à 61 533,00 €HT, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le plan de financement prévoit une demande de subvention au titre des Amendes de police auprès du Département du Tarn d'un montant de 18 459,90 €, ainsi qu'une aide au titre des fonds de concours auprès de l'Agglomération Gaillac Graulhet d'un montant de 30 766,50 €. La part d'autofinancement de la Commune s'élèverait à 12 306,60 €HT.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu :

APPROUVE le projet de déviation de la voirie desservant l'école et de création d'un espace de stationnement ainsi que le plan prévisionnel de financement de la phase 1 tel que proposé en annexe,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention auprès du Conseil Départemental et de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le Jour, mois, an, susdits.

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme et exécutoire,

Le Maire,




Bernard MIRMOND

Le Secrétaire de Séance,



Frédérique MASSAT



PLAN DE FINANCEMENT

DEVIATION DE LA VOIRIE DESSERVANT L'ECOLE
ET CREATION D'UN ESPACE DE STATIONNEMENT
PHASE 1

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	%	Montant HT
Travaux	61 533,00 €	Amendes de police	30%	18 459,90
		Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, au titre des fonds de concours	50%	30 766,50
		Autofinancement	20%	12 306,60
TOTAL	61 533,00 €	TOTAL		61 533,00 €

Envoyé en préfecture le 19/05/2025
Reçu en préfecture le 19/05/2025
Publié le
ID : 081-218102762-20250410-DEL_2025_19-DE

S²LOW